

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

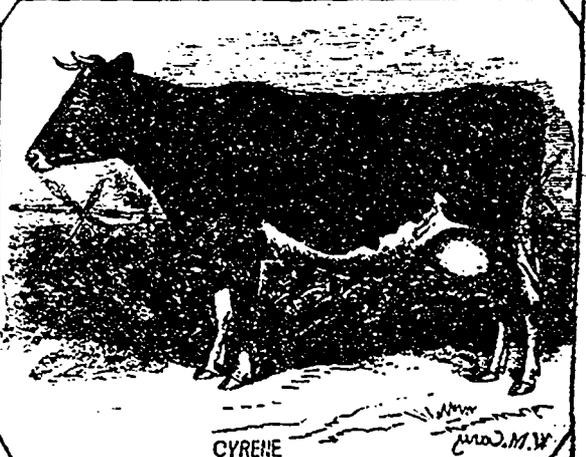
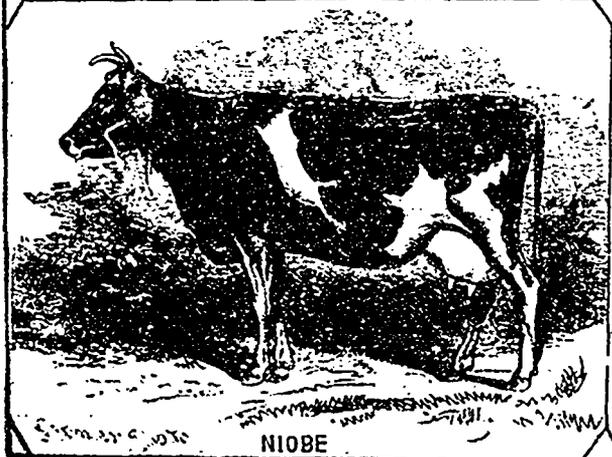
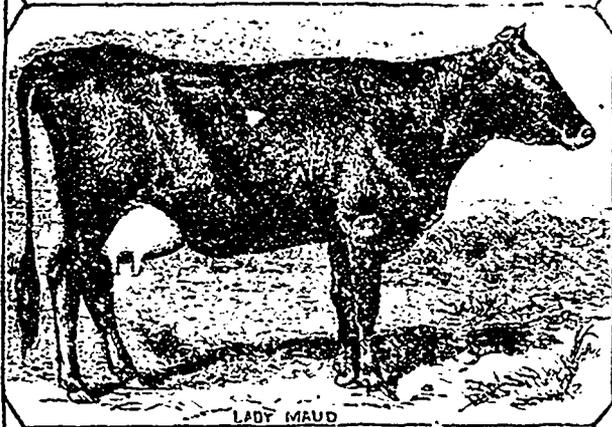
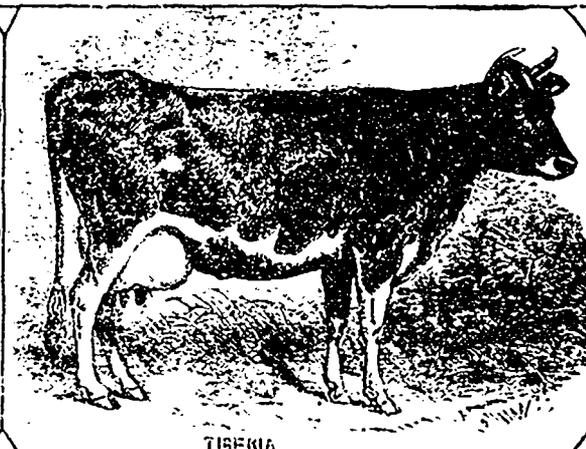
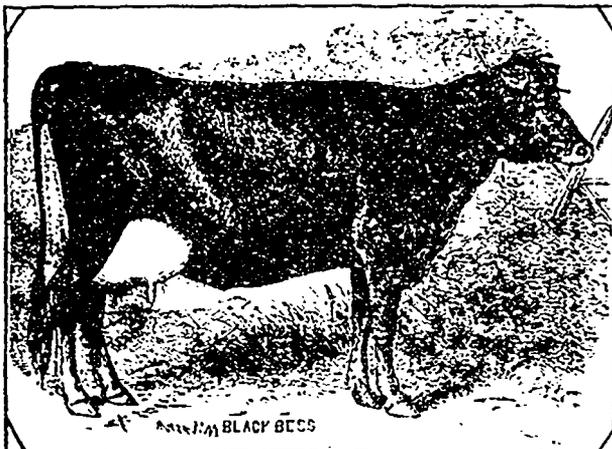
LE JOURNAL D'AGRICULTURE

ORGANE OFFICIEL DU CONSEIL D'AGRICULTURE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Vol 1

MONTREAL, FÉVRIER 1877

No. 1



VACHES JERSEY, PREMIERS PRIX A L'EXPOSITION DU CENTENAIRE A PHILADELPHIE, (American Agriculturist, Dec. 1876).

LE JOURNAL D'AGRICULTURE

Organe officiel du Conseil d'Agriculture de la
Province de Québec

Rédacteur en chef: - - E. A. BARNARD

DÉPARTEMENT DE L'AGRICULTURE QUÉBEC

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Reçoivent GRATUITEMENT *Le Journal d'Agriculture*, les membres des sociétés d'agriculture qui étaient inscrits sur les listes de 1876, ainsi que ceux qui feront partie de ces sociétés le 1er avril 1877.

Les personnes qui ne sont pas dans ces deux catégories peuvent s'abonner moyennant \$1.00 par année, payable d'avance.

G. E. DESBARATS, Editeur-Imprimeur,
222, rue Notre-Dame, Montréal.

MONTREAL, FEVRIER 1877.

PARTIE OFFICIELLE.

DIRECTION.

Ce journal est sous la direction du sous-comité du Conseil d'Agriculture.

LA PARTIE OFFICIELLE du "*Journal d'Agriculture*" ne contiendra que les documents officiels, publiés sous la responsabilité du conseil.

LA RÉDACTION n'est responsable que des articles, non signés, qui paraîtront dans la partie non officielle du JOURNAL.

Conseil d'Agriculture de la Province de Québec.

L'Honorable COMMISSAIRE D'AGRICULTURE, Québec.
J. M. BROWNING, Ecr., Président, Montréal.
L. H. MASSUE, Ecr., Vice-Président, Veronne.
L'Honorable LOUIS BEAUBIEN, Montréal.
" J. O. BEAUBIEN, St. Thomas de Montmagny.
" J. J. ROSS, Ste. Anne de la Pêrade.
" D. E. PRICE, Québec.
" M. H. COCHRANE, Compton.
J. GAUDET, Ecr., M. P., Gentilly.
P. B. BENOIT, Ecr., M. P., St. Hubert
E. J. DEBLOIS, Ecr., Québec.
A. SOMERVILLE, Ecr., Lower Lachine.
L. LEVESQUE, Ecr., Daillaboult
I. J. A. MARBAN, Ecr., l'Assomption.
S. N. BLACKWOOD, West Sheford.
A. CASAVANT, Ecr., St. Dominique
F. WOOD GRAY, Ecr., Québec.
J. N. E. FARIBAUT, Ecr., L'Assomption.
L. N. GAUVREAU, Ecr., Ile Verte.
A. C. P. R. LANDRY, Rivière du Sud.
Réd. F. PILOTE, Ste. Augustin de Portneuf
Réd. S. TASSÉ, Ste. Scholastique.

GEORGES LECLÈRE, Secrétaire,
63, rue St. Gabriel, Montréal.

Avis aux sociétés d'agriculture.

Les membres des différentes Sociétés d'Agriculture qui désirent communiquer avec le Conseil d'Agriculture au sujet de leurs sociétés ou pour autres fins, sont priés de s'adresser au secrétaire du Conseil d'Agriculture, à Montréal.

Nous avons le plaisir d'annoncer que les messieurs dont les noms suivent ont bien voulu consentir à contribuer des articles au *Journal d'Agriculture*:

M. J. M. LEMOYNE, Québec
Dr. F. A. H. LARUE, Québec.
M. A. C. P. R. LANDRY, St. Pierre, Riv. du Sud
M. GEORGE LARUE, Québec.
REV. M. AUDET, Québec.
D. MCEACHRAN, M.R.C.V.S., V.S., Montréal.
H. AUDRAIN, Montréal.

Le rapport de M. Browning, fait à l'assemblée annuelle du Conseil d'Agriculture, sera publié en entier dans les numéros de mars et avril, qui seront réunis en un seul. Nous regrettons de n'avoir pu l'insérer dans le premier numéro du JOURNAL D'AGRICULTURE, mais nous désirions ni le diviser, ni le tronquer.

Extrait des rapports du comité du Journal d'Agriculture

En date du 6 mars et du 8 juillet 1876.

Votre comité a l'honneur de faire rapport ..

Qu'il s'est occupé de nouveau de la question de l'établissement d'un journal d'agriculture illustré, et il soumet les considérations suivantes :

Il n'y a pas une question qui ait été étudiée avec plus de soin par le Conseil que cette question du journal ; à elle seule elle a absorbé plus de temps, pour ainsi dire, que toutes les autres questions dont nous avons eu à nous occuper. Elle reparaisait sans cesse avec de nouvelles modifications, au moyen desquelles on espérait pouvoir triompher des obstacles, tant était grand le désir du Conseil de doter le pays de ce puissant moyen d'amélioration, tant se faisait sentir le besoin immédiat de cette amélioration.

La publication d'un journal d'agriculture illustré, dont la distribution serait en grande partie prescrite par le Conseil, voilà donc ce que nous nous proposons depuis longtemps.

Nous avons ajouté "dont la distribution serait en grande partie prescrite par le Conseil."

En effet, le fait de la fondation ou de l'encouragement d'un journal déjà fondé n'est pas une entreprise qui offre de grandes difficultés, et devant laquelle nous devons nous arrêter pour un instant. On trouve un journal établi, on lui accorde une allocation plus ou moins considérable ; ou

bien, celui qui doit fonder le nouveau journal reçoit la promesse ou la garantie qu'il recevra pendant tant d'années une somme quelconque, pourvu qu'il publie un certain nombre d'exemplaires par mois et par année, et pourvu que son rédacteur soit nommé par le Conseil, et sans plus de difficultés l'affaire est bâclée, et un journal d'agriculture illustré est établi, que l'on s'efforcera plus ou moins de répandre, mais qui régulièrement recevra son octroi; que sa liste de souscription augmente ou non, que le bien qu'il est appelé à faire soit plus grand ou moindre, on tiendra la machine en opération, espérant toujours par son moyen parvenir à quelque meilleur résultat, jusqu'à ce qu'un jour, comme cela est plus d'une fois arrivé, on s'aperçoive que l'on n'arrive pas au but, qu'on en est loin, que l'un ne parviendra jamais à agir efficacement sur notre population agricole.

C'est ainsi que les journaux d'agriculture jus qu'à présent, avec pourtant beaucoup de bonne volonté de la part de leurs fondateurs et rédacteurs, ont paru à l'horizon, ont mené une existence languissante, et de tous il n'en reste plus que deux, qui sont bien loin d'être prospères.

Le Conseil d'Agriculture ne peut pas vouloir seulement d'un journal publié avec habileté, se maintenant, ou du moins ayant sa publication régulière, il lui faut plus que cela: il lui faut un journal qui parviendra sûrement à celui et à tous ceux que nous avons la mission d'instruire. Il faut que le Conseil suive avec sollicitude la distribution, l'accompagne pour ainsi dire par la campagne, jusqu'à ce qu'il arrive là où il est appelé à exercer son action salutaire et à amener les résultats que l'on a droit d'en attendre: dans la demeure du cultivateur.

Il ne faut pas attendre qu'il vienne, ce cultivateur, dans la ville, ou dans l'endroit où sera publié ce journal, pour s'y abonner, ou même qu'il corresponde pour cela; il faut que le journal, chargé de l'instruire, de lui apporter la bonne nouvelle de la bonne culture, lui soit, pour ainsi dire, déposé chez lui; voilà pourquoi nous avons ajouté "dont la distribution serait en grande partie prescrite par le Conseil," c'est que là est tout le secret du bien que peut produire le journal, et le Conseil seul, qui, lui, a en mains la direction des Sociétés d'Agriculture, peut assurer cette distribution indispensable au bon résultat.

Les observations qui précèdent feront comprendre que notre comité, dans l'établissement du *Journal d'Agriculture*, ne peut recommander le système qui serait le moins coûteux, mais aussi le moins effectif, celui d'accorder simplement un octroi à un journal ou à des journaux, mais qu'il croit devoir, au contraire, recommander un système qui a déjà été discuté du reste, et qui assure au journal une distribution effective et intelligente, et une action immédiate sur la classe agricole: le comité ne saurait s'arrêter à un autre système. Il consiste à adresser le journal directement à tous les membres des Sociétés d'Agriculture.....

Sept mille souscripteurs recevront le journal de suite, sans compter les abonnés en dehors des Sociétés d'Agriculture. Quel beau résultat n'aurons-nous pas le droit d'attendre de cette distribu-

tion à profusion par la province des saines notions d'agriculture à une population naturellement laborieuse et intelligente, mais ne se trouvant pas au contact du progrès agricole que viendra lui apporter chaque mois la feuille illustrée. Celle-ci lui parlera nécessairement aux yeux, quand bien même il ne la lit pas ou ne la ferait pas lire par ses enfants. Et pour parvenir à ce but avec le système que nous suivons aujourd'hui, combien d'années devons-nous attendre? Et pouvons-nous attendre longtemps dans les efforts qu'il nous faut faire de suite pour améliorer notre agriculture?

Quand les journaux que nous avons aujourd'hui, et qui sont certainement rédigés avec inérite, compteront-ils, même avec une aide convenable, mais sans le système que nous proposons, compteront-ils huit ou neuf mille abonnées? Supposons donc, dans notre province, cinq à six mille seulement lisant un bon journal d'agriculture. Quels heureux résultats ne pourrions-nous pas attendre? Et certainement, en adoptant le système que nous nous proposons, huit mille le recevront.....

Si le Conseil permet au comité de suggérer le nom du rédacteur, nous dirons que nous nous croyons justifiés de proposer celui de M. Barnard, qui déjà, comme on le sait, a fait ses preuves et comme conférencier et comme écrivain agricole; nous pourrions ajouter, et ce n'est pas la moindre qualité, comme praticien aussi.

Nous attachons une grande importance à la collaboration... Des contributions arriveront des diverses parties du pays, les renseignements viendront de partout, et partout aussi l'intérêt dans la feuille agricole naîtra. On écrira pour être lu et lu surtout de son entourage, de ceux que l'on connaît. La collaboration aura donc pour effet principal de faire de notre feuille le journal de tous et de toutes les localités, et les considérations territoriales ne reparaitront plus pour être de nouveau un sujet de faiblesse et d'embaras.

Le tout respectueusement soumis.

(Signé.) LOUIS BEAUBIEN,

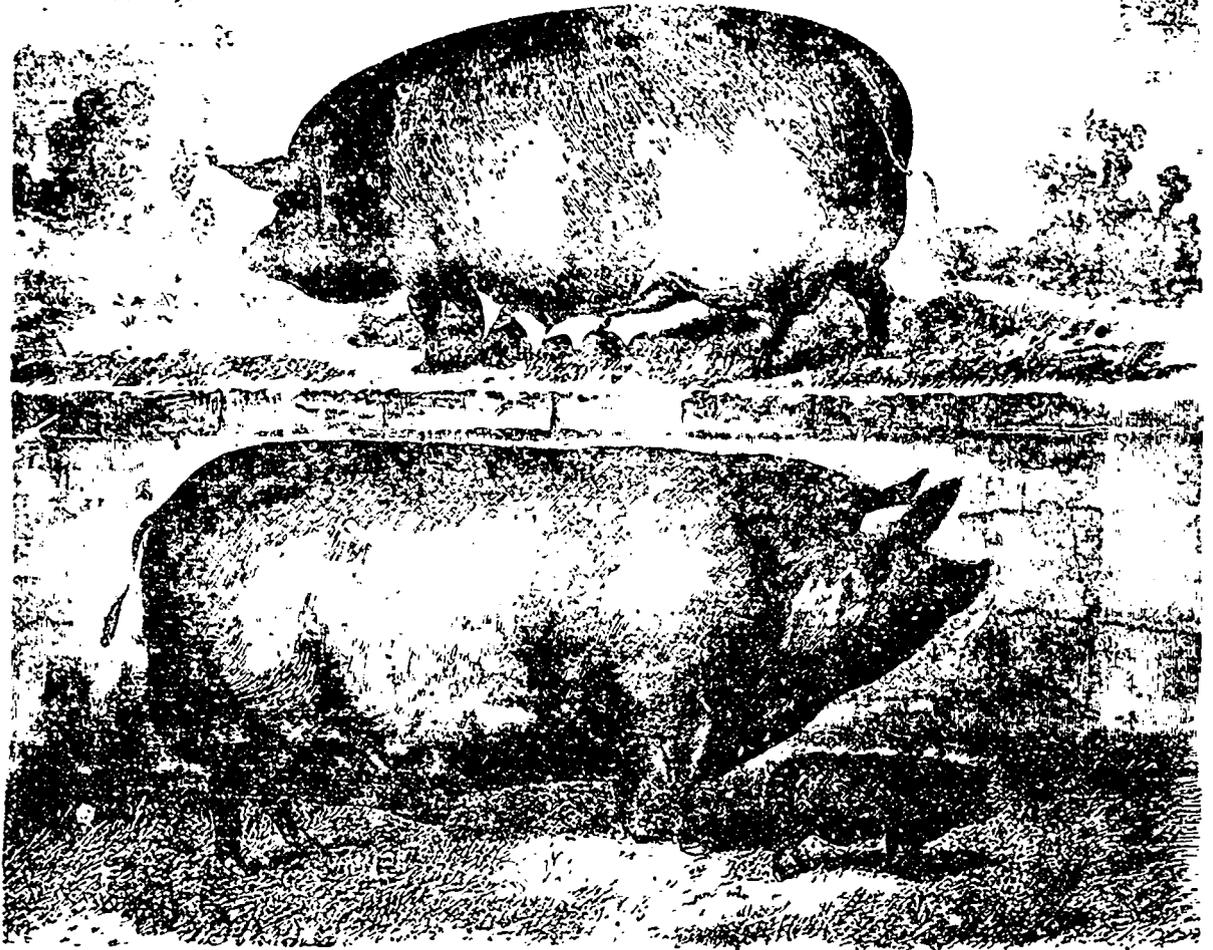
Président du comité du Journal d'Agriculture.

PARTIE NON-OFFICIELLE.

Au lecteur.

Amis lecteurs, permettez-nous d'entrer chez vous et de faire connaissance. Nous serions même très heureux d'une petite place, bien marquée, à votre foyer. Nous voudrions, si vous le permettez, vous faire, chaque mois, une bonne et longue visite.— Nous causerions uniquement d'agriculture, et de tout ce qui s'y rattache. Nous avons même la prétention de vous vouloir beaucoup de bien, et, dans la suite de nos visites, nous espérons vous le prouver.

Cependant nos amis sont déjà si nombreux qu'il serait tout-à-fait impossible de nous présenter, en personne, à chacun de vous. Il faut, bien vous



COCHONS ESSEX

prier d'accepter ce journal comme notre représentant. C'est donc par l'entremise de cette feuille que nous causerons ensemble. Comme vous le voyez, elle est remplie de gravures, images fidèles des sujets dont nous vous entretiendrons.

D'abord, nous devons vous dire que, nous aussi, nous sommes cultivateurs, et que nous en sommes fier! Depuis vingt ans nous avons travaillé de nos mains. Comme vous, nous avons sué de vos sueurs, — nous avons souffert de vos souffrances.

Ce que nous savons, nous l'avons appris par l'expérience. Pendant ces vingt années nous avons cultivé une grande variété de sols : des terres nouvellement défrichées, des terres légères, des terres grises, des terres fortes, des terres blanches, et d'autres, rocheuses. Nous connaissons donc le sol, et nous avons appris à le cultiver. Cependant nous n'avons pas la prétention de tout savoir en agriculture, au contraire : celui qui aurait cette prétention nous semblerait bien ignorant, puisque les meilleurs cultivateurs, ceux qui ont acquis l'expérience que peut donner toute une vie de saines pratiques et de mûres réflexions, admettent que la vie n'est pas assez longue pour approfondir cet

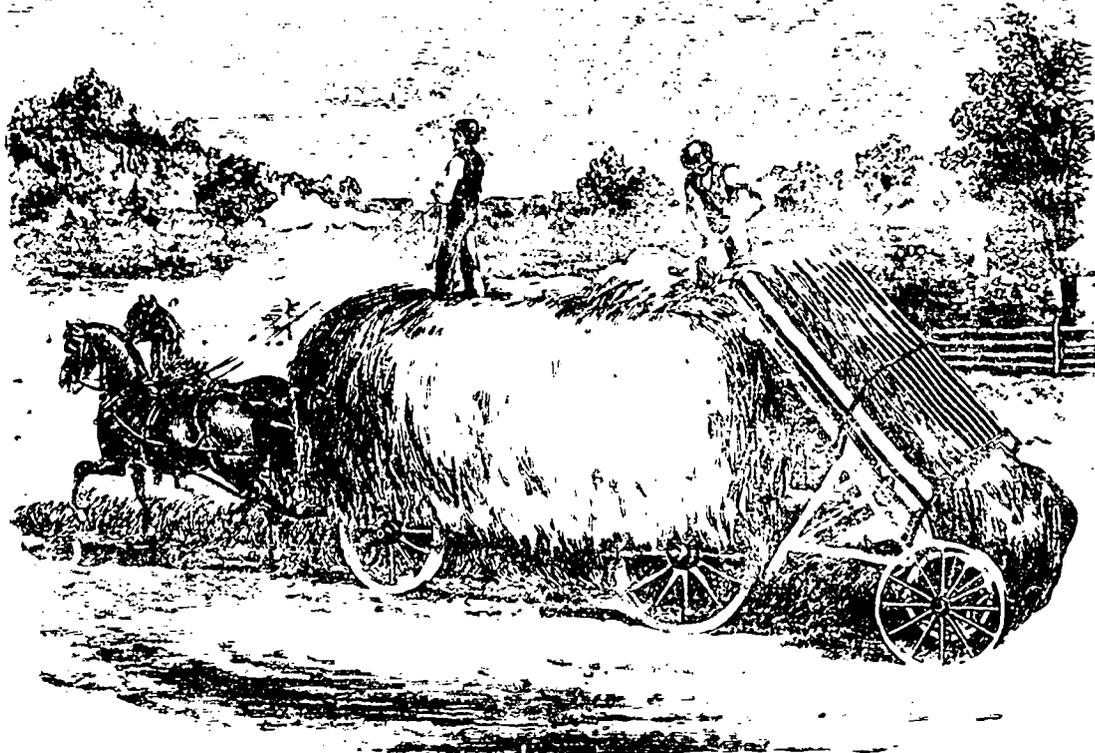
art, auquel tant de sciences diverses se rattachent.

Nous causerons donc de ce que nous savons. Nous serons toujours heureux de connaître vos objections et même d'admettre nos torts, quand vous voudrez bien nous les signaler. Car l'homme le plus instruit, dit-on, et le plus sage, est celui qui sait bien qu'il ne sait rien, absolument rien comparé à ce que Dieu peut lui enseigner, et de tant de manières différentes.

Eh bien ! voilà la connaissance faite ; maintenant, soyons amis et travaillons ensemble. Ce faisant, nous trouverons peut-être quelque manière de tirer plus de profit de nos terres et de nous enrichir.

Vous enrichir, voilà, il faut l'avouer, notre prétention ! Elle est grande, n'est-ce pas ? Oui, mais elle est possible, facile même, si nous voulons seulement imiter, selon nos moyens et nos ressources, les bons exemples, de tout genre, que nous rencontrons parmi les meilleurs cultivateurs, dans cette province et ailleurs, et dont nous aurons souvent l'occasion de vous parler.

Cherchons donc ensemble les moyens qui nous permettront de faire plus d'argent avec nos terres,



CHARGEUR DE FOIN

sans les ruiner. bien entendu. Au contraire, tâchons, en même temps, de les rendre plus fertiles. Si nous réussissons, — ne serait-ce que faiblement d'abord, — nous en jouirons tout de suite, et de bien des manières. Nous aurons ainsi le bonheur de contribuer davantage au bien-être de nos familles, nous donnerons un bon exemple à tous ceux qui nous entourent; par là même, nous encouragerons nos enfants et nos voisins à faire aussi bien et même mieux que nous, s'ils le veulent. Nous n'en serons que meilleurs pères de familles, meilleurs patriotes, et nous pourrions ajouter: meilleurs chrétiens, puisque ainsi nous remplirons de notre mieux nos devoirs d'état.

Cochons améliorés

Voir la gravure p. 4.

Ceux qui en ont fait l'expérience ont pu se convaincre que certains animaux font un quart plus de profit que d'autres, traités de la même manière en tous points. Toute personne de jugement doit admettre que certains individus ont plus de tendances à l'embonpoint que d'autres, ou, comme on le dit vulgairement, que la nourriture leur fait plus de profit.

Pour tout cultivateur qui calcule, il est bien clair qu'un cochon, par exemple, qui, à neuf mois,

pèsera trois cents livres, doit être plus profitable, en tous points, qu'un autre animal qui n'atteindrait ce poids qu'à dix-huit ou vingt mois. Et c'est en cela que les races améliorées sont supérieures aux races communes. L'espace nous manque aujourd'hui pour traiter ce sujet comme il le mérite: nous nous contenterons de donner à nos lecteurs une gravure représentant des cochons de la race Essex. Il est parfaitement établi que des sujets semblables à ceux qui y sont représentés ont pesé 550 livres de viande à neuf mois. Il suffit souvent de croiser une bonne truie du pays avec un animal amélioré pour obtenir toute une portée d'animaux excellents, qui auront presque tous les avantages du type améliorateur, au point de vue de l'engraissement.

Songez-y donc, à cette saison de l'année, et recherchons les plus beaux types reproducteurs possibles. S'ils manquent complètement dans vos environs, on pourra dès à présent songer à s'en procurer pour l'année prochaine. C'est surtout en cela que l'association entre cultivateurs peut rendre de si grands services.

On peut maintenant se procurer des reproducteurs excellents, des meilleures races porcines, pour de \$6 à \$8, à l'âge de deux mois. Ces animaux peuvent produire, dans une seule année, une somme d'argent, en pur gain, dont ceux qui n'y ont pas pensé ne se douteraient jamais. Ainsi, par exemple, un animal qui gagnerait 75 livres de plus qu'un autre, vaudrait évidemment, pour la boucherie, de \$6 à \$8 de plus, sans compter que

ces animaux sont moins difficiles à soigner et qu'ils donnent moins d'embarras. Or, un seul reproducteur peut donner facilement de 200 à 300 élèves par année, ce qui donnerait un profit clair de \$1,200 à \$1,800 par année. Ceux qui trouveraient nos calculs exagérés, ce que nous n'admettons nullement, pourront, s'ils le veulent, diminuer ces profits de la moitié, même des trois quarts. Puis ils nous diront, s'ils le peuvent, quel genre d'affaires, de commerce ou de spéculation paiera mieux que cette amélioration proposée des races porcines dans le pays !

Chargeur de Foin.—Esprit d'Association.

Nous reproduisons à la page 5 un instrument nouveau qui, dit-on, fonctionne au parfait. Il sera d'une grande utilité aux cultivateurs qui l'ont beaucoup de foin. Ce chargeur ramasse le foin étendu, ou mis en andains, et il le charge sur la voiture, même quand il est en veillotte. Pour le faire fonctionner, il suffit de l'attacher en arrière de la voiture. On peut le faire travailler plus ou moins vite. Au besoin, il charge jusqu'à cent-cinquante bottes dans moins de cinq minutes.

Comme pour tous les bons instruments d'agriculture, qui permettent de faire beaucoup d'ouvrage en peu de temps et qui remplacent le travail de plusieurs hommes, le prix en est élevé (\$80 aux Etats-Unis). Il ne convient pas, ordinairement, aux cultivateurs en petit, qui peuvent difficilement l'acquérir avec profit. Cependant, même dans ce cas, des hommes de bonne volonté pourraient l'utiliser avec profit en l'achetant de société avec quelques voisins, pourvu qu'il soit possible de s'entraider pendant les foins. C'est ainsi que des cultivateurs peu riches, mais intelligents, arrivent, par la bonne entente, à se procurer l'usage des meilleurs instruments d'agriculture, sans qu'il en coûte trop à chacun d'eux. Ce chargeur de foin est fabriqué par la maison Strattan et Cullum, Meadville, Pens., E.-U.

Collaboration.

Ce journal a pour but l'amélioration de l'agriculture dans la province de Québec, et sa régénération, si c'est possible. C'est donc une œuvre éminemment patriotique, à laquelle doit s'associer tout homme qui connaît l'agriculture et qui aime son pays. Aussi comptons-nous sur le bon vouloir de nos compatriotes. Ceux qui peuvent donner quelques renseignements utiles sont instamment priés de nous les faire connaître, soit par des articles complets, soit par des notes, s'ils préfèrent que nous en fassions nous-même la rédaction. Plus la matière sera variée, — on le conçoit, — plus le journal sera intéressant, et instructif à la fois. Nous sollicitons, d'une manière particulière, les observations qui pourraient tendre à l'amélioration de la rédaction quelles qu'elles soient. Du moment que l'on sera de bonne foi et que l'on n'aura en vue que le bien de l'agriculture, on pourra com-

pter que ces observations seront reçues en bonne part. Le journal étant adressé gratuitement à un grand nombre de personnes qui ne sont point dans l'habitude d'étudier l'agriculture, dans des livres ou des journaux, il arrivera souvent que, faute d'explications suffisantes, notre pensée ne sera pas comprise. Nous prions donc avec instance les hommes instruits qui habitent la campagne, de bien vouloir se faire nos interprètes auprès des populations rurales. En agissant ainsi, ils peuvent contribuer beaucoup à la dessémination des bonnes pratiques en agriculture et faire un bien incalculable, s'ils veulent se donner la peine d'étudier le journal, de le commenter au besoin et, dans l'embarras, nous faire connaître les difficultés qui pourront être soulevées par les cultivateurs et qui demanderont de nouvelles explications.

Il va sans dire que, d'après nous, on rendrait un grand service à la cause agricole si l'on voulait bien faire tous ses efforts pour donner au journal la plus grande circulation possible. Nous sollicitons donc très respectueusement, le concours de tous les hommes bien pensants, résidant à la campagne. Ils auront droit à notre vive reconnaissance s'ils veulent bien travailler de leur mieux afin de nous obtenir de nouveaux abonnements. (Pour les conditions voir ADMINISTRATION DU JOURNAL).

Conseils aux Cultivateurs.

JANVIER.

Economisez ! en veillant au confort de votre bétail.

Entretenez-le proprement et chaudement.

Nourrissez-le souvent, régulièrement et peu à la fois.

Que sa nourriture soit saine et son eau propre et fraîche.

Que les étables soient nettes et bien ventilées.

Veillez à vos animaux pour qu'ils ne manquent de rien.

Ménagez tous les fourrages en vous servant de crèches et de rateliers.

N'en étendez jamais par terre aux portes des granges ; vous en perdriez la moitié.

Que vos moutons aient un bon abri.

Que vos cochons aient un bon lit dans un endroit chaud.

Charroyez votre bois et vos perches aux premiers beaux chemins.

Entretenez ceux-ci, les voyageurs vous béniront.

Rappelez vous que le bois cordé sous un abri fait double profit.

En hiver, nos journées sont courtes, nos veillées longues ; utilisons celles-ci.

N'oubliez pas qu'une bonne lecture vaut souvent une bonne affaire :

Bien des hommes intelligents ont sauvé beaucoup de temps et gagné beaucoup d'argent, à la suite des sages réflexions causées par une bonne lecture.

Lisez donc attentivement ce journal, et parlez-en à vos voisins.

Souvent de la discussion jaillit la lumière : en discutant vous pouvez vous instruire, tout en instruisant les autres.

FÉVRIER.

Firissez vos charrois avant les grandes tempêtes de neige.

Ne négligez jamais votre bétail.

Les soins assidus seuls assurent le succès.

La négligence cause toujours une perte certaine.

Souvenez-vous que les fourrages et les grains moulus font un tiers plus de profit :

Que les légumes valent le meilleur foin pour tout le bétail.

Triez vos légumes avec soin :

Une patate gâtée en fait gâter dix.

Remplissez vos glacières de glace sciée ; elle se corde mieux et dure plus longtemps.

Tout habitant peut se faire une glacière pour quelques piastres :

Le *Journal* vous expliquera comment.

Chaque année, votre glacière vous donnera plus d'argent qu'elle n'en a coûtée.

Discutez le soir des améliorations agricoles.

Dans vos veillées, entre amis, parlez d'agriculture.

Décidez quels essais vous ferez au printemps ; le *Journal* vous dira ce qui doit réussir et comment.

Dans l'embarras, ne craignez point de demander des renseignements.

Quand vous le voudrez, questionnez le rédacteur du *Journal*. il se fera un devoir de vous répondre.

Les Vaches Jerseys.

La première page du journal représente de belles vaches laitières de la race Jersey. Examinez-les bien et dites si vous ne les trouvez pas fort ressemblantes à nos excellentes vaches canadiennes ? Ces vaches de l'île Jersey sont, sans contredit les meilleures laitières du monde, si l'on considère la richesse du lait et l'excellence du beurre qu'elles produisent. Il n'est pas rare qu'on obtienne de \$150 à \$600 pour une de ces vaches, du moment qu'elle est bonne laitière. Elles sont fort recherchées, tant en Angleterre qu'aux Etats-Unis, non-seulement par les familles riches, mais également par les bons cultivateurs. Ceux-ci trouvent que deux ou trois de ces vaches, dans un troupeau considérable, améliorent beaucoup la qualité du lait et du beurre produits.

Les meilleurs juges ne regardent guère à la couleur, qui, ordinairement, est de toutes les nuances, depuis le noir et le brun, jusqu'au cendré très pâle. Mais ce qui les distingue toutes, c'est la forme générale, bien représentée dans la gravure, et surtout, un cercle pâle autour du nez. En outre, les plus riches laitières ont presque toujours le dedans de l'oreille et la peau du pis d'un jaune foncé.

Maintenant, pourquoi ces vaches laitières, — les meilleures du monde, comme nous le disions plus haut, — ressemblent-elles tant à nos vaches canadiennes ? Ce n'est, certes, pas un mystère. Ces deux races ont absolument la même origine. Elles sortent toutes deux de la Bretagne, d'où nos ancêtres, les premiers colons du pays, nous les ont apportées ici, tandis que, vers la même époque, leurs sœurs étaient transportées sur les îles de France ; Jersey, Alderney et Guernesey. La différence que

l'on remarque maintenant s'explique en ce que, dans ces îles, le climat qui est doux et humide, est très favorable aux pâturages qui sont excellents. De plus, les cultivateurs ont toujours pris un soin intelligent et très assidu de leur bétail. Ils voient à ce qu'il ne manque de rien. On y veille avec tant de précaution, que, depuis deux cents ans, le gouvernement de ces îles n'a jamais permis l'importation d'un seul taureau de race étrangère, afin que la race de leurs magnifiques vaches laitières ne puisse aucunement se croiser, et par là se détériorer ou se perdre.

Malheureusement, nous n'avons pas été aussi soigneux de la branche canadienne de cette précieuse famille. Cependant il est facile de trouver, dans un grand nombre de paroisses, plusieurs bonnes vaches canadiennes, qui ne dépareraient pas trop un bon troupeau de Jersey. A notre avis, rien ne serait aussi utile que de réunir nos meilleures types, dans nos expositions provinciales, en leur offrant des prix considérables. Pour notre part, nous serions heureux de leur voir occuper la place d'honneur, qui devrait appartenir à cette excellente race du pays.

Afin de montrer tout l'intérêt que l'on porte à la race de Jersey aux Etats-Unis, il suffira de signaler la valeur des prix qui leur ont été offerts par le club américain des éleveurs de bestiaux Jerseys. Ces prix ont été de \$300 pour le meilleur troupeau, composé d'un taureau et de quatre vaches. De \$250 chaque, au meilleur taureau, et à la meilleure vache, et de \$100 chaque, pour les seconds prix, en tout \$1000.

Il n'en faudrait certainement pas autant pour réunir nos meilleurs bestiaux canadiens !

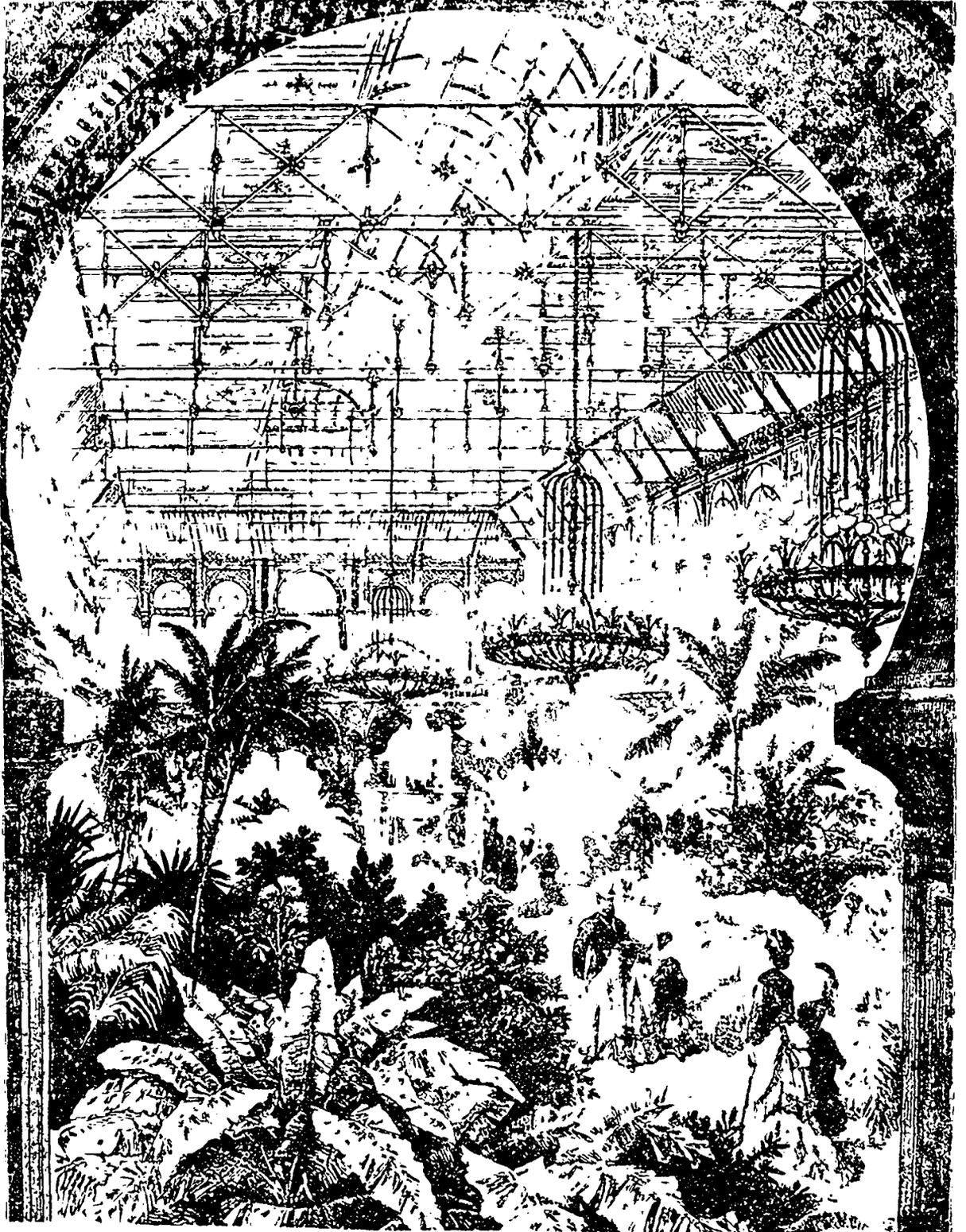
Cercles Agricoles.

Nous nous permettrons de compter beaucoup sur la coopération énergique et dévouée des cercles d'agriculture, partout où ils sont formés. Ce sont nos appuis naturels : leur but est identique au nôtre. Nous voulons ensemble l'amélioration de l'agriculture dans la province de Québec, et nous y travaillons, chacun de son côté.

Notre journal peut donc servir d'organe à chaque cercle, puisque le progrès de l'agriculture dans chaque localité assure le progrès général de cette province. Ainsi, que chacun se mette à l'œuvre avec courage et ardeur. Il nous semble que la formation d'un cercle agricole dans une paroisse est la preuve la plus évidente que cette paroisse contient des patriotes intelligents et énergiques qui veulent le bien de leur localité, tout en travaillant au développement de leurs propres intérêts en agriculture. Serait-il possible qu'on ne saurait trouver ces hommes dans chacune des paroisses du pays ? L'organisation de nouveaux cercles nous le prouvera. En attendant, nous prions instamment les officiers des cercles agricoles de bien vouloir faire discuter les articles du *Journal*, dans leurs cercles respectifs, et aussi, de nous tenir au courant de tout ce qui peut intéresser les cultivateurs dans la province.



LE CHEVAL DE TRAIT



LE PALAIS D'HORTICULTURE DU CENTENAIRE A L'EXPOSITION DE PHILADELPHIE.

Département Vétérinaire.

Dirigé par D. McEachran, M.C.R.M.V., et les Professeurs du Collège Vétérinaire, Montréal.

En prenant la direction de ce département si important du journal, nous osons espérer de le rendre utile à nos lecteurs de plusieurs manières; d'abord, par la diffusion de renseignements exacts sur le mode de traitement général des animaux de ferme,—question d'une grande gravité dans un pays nouveau comme le nôtre, où le climat est si extrême dans ses variations. Une mauvaise gestion donne naissance à la plupart des maladies dont les animaux sont affligés.

Nous avons l'intention d'offrir à nos lecteurs un article de rédaction sur ce sujet dans chaque numéro de ce journal. Nous traiterons des soins à donner, du choix à faire du mâle et de la femelle, des croisements à adopter ou à éviter, et nous indiquerons les maladies héréditaires et propres à se propager, par suite d'un mauvais choix de races. Il est un fait bien avéré, c'est que la prospérité d'un pays se juge d'après le nombre et la qualité des animaux qui peuplent les fermes; ils forment la base d'un développement progressif, plus particulièrement dans les pays nouveaux. Nous connaissons plus d'un centre qui a été redevable de sa richesse à l'introduction d'un seul animal d'une race particulière. Ainsi, il est parfaitement constaté, par exemple, que, dans le comté de Beauharnois, l'amélioration de la race chevaline, due à l'introduction de l'étalon Clyde "Old Britain," a contribué directement et indirectement à la prospérité dont jouit ce comté.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il en coûte autant pour élever et garder un animal médiocre que pour en élever et garder un de race supérieure, sans compter que le profit qu'on retire de ce dernier est plus considérable et plus assuré.

Nous ferons donc tous nos efforts pour engager nos lecteurs plutôt à la qualité qu'à la quantité du gros et du petit bétail de leurs fermes. Nous avons maintenant la certitude de pouvoir disposer en Europe et à des prix avantageux de tout le bétail que nous pouvons élever sur nos terres; et nous devons de suite nous appliquer à élever pour le marché européen.

La race ovine croît bien sur un grand nombre de nos terres de cette province, et il est urgent que nous ne la négligions point comme par le passé.

La renommée de nos chevaux pour leur vigueur, leur docilité, et leur vitesse est aujourd'hui universelle, et l'été dernier a vu s'ouvrir un marché considérable en Europe pour la vente de nos races de toutes sortes. Maintenant qu'il est démontré que nous pouvons avec sûreté exporter des chevaux et les vendre à profit en Europe, il est de notre intérêt d'élever la race qui sera la plus profitable.

Nous ne croyons pas que "chacun puisse être son propre médecin," mais nous devons reconnaître que pour la plupart de nos lecteurs il est impossible de consulter un vétérinaire dans un cas de maladie ou de blessure à leurs animaux; voilà

pourquoi nous offrons gratuitement nos conseils à nos lecteurs, par le canal de notre colonne de "Réponses aux correspondants"; nous les prions de s'adresser à nous dans tous les cas où ils ne peuvent se procurer l'avis d'un vétérinaire, et que le cas n'est pas urgent, et nous nous ferons un plaisir de répondre à leurs demandes, avec l'espoir de les diriger d'une manière juste, de leur épargner des pertes à eux-mêmes, et aux pauvres animaux le triste sort de tomber entre les mains de charlatans ignares et cruels.

Nous désirons aussi que nos lecteurs nous fassent savoir si quelque maladie épizootique surgit dans leur district, ou s'il y règne quelque affection d'une nature contagieuse, afin que nous puissions recommander les moyens les plus propres à en arrêter la diffusion. On peut opérer un grand bien, dans certaines circonstances, avec un avis donné à temps et à propos.

Nous devons aux membres de la profession, pratiquant dans la province, quelques explications sur ce qu'ils pourraient qualifier d'intervention inopportune dans leur pratique légitime et régulière, quand nous offrons ainsi des avis gratuits à leur clientèle. Nous sommes sûr, d'après notre expérience personnelle, que nos avis, loin de nuire, ajouteront plutôt à la clientèle des hommes de l'art. En effet, au moyen de notre journal, nous avons l'espoir de donner à nos lecteurs une idée juste de la valeur de la science vétérinaire, et de les mettre en état de faire la différence entre l'homme d'éducation et le guérisseur empirique; et l'on verra bientôt ceux qui n'ont jamais eu recours aux hommes de la profession, s'empressez de les consulter pour les maladies de leurs bestiaux, et comme ils savent bien que l'éducation coûte de l'argent et demande du temps, ils n'hésiteront pas à déboursier l'honoraire professionnel et à leur accorder le rang et la confiance auxquels ils ont droit.

Nous espérons aussi faire naître, dans l'esprit d'un grand nombre de nos jeunes lecteurs, l'amour des animaux et le désir d'en améliorer l'espèce, d'en avoir un plus grand soin et de les traiter toujours avec douceur. Quelques-uns, peut-être, s'appliqueront à l'étude de la science vétérinaire pour en faire plus tard leur occupation professionnelle; c'est pour leur faciliter cette carrière que le Conseil d'Agriculture offre avec générosité vingt bourses gratuites, qui leur donneront l'entrée au cours de leçons qui se donnent dans les deux langues, au Collège Vétérinaire; puis, ces jeunes gens, tout en améliorant leur position, rendront un grand service aux cultivateurs au milieu desquels ils pratiqueront. C'est ainsi que, devenant de plus en plus nombreux, les membres de notre profession deviendront de plus en plus utiles à la société.

De la manière d'élever les animaux de ferme.

C'est une question qui revient souvent, que celle de savoir quels sont les animaux que le cultivateur canadien doit élever pour en retirer le plus de profit?—Dans un pays dont les limites géographiques sont aussi étendues, et dont le climat est aussi variable, il n'est pas facile de donner une réponse bien définie. Il est évident que

chaque éleveur doit se guider d'après la nature du sol, du climat, et d'après les dimensions de sa terre. Pour ne parler que des cultivateurs de la province de Québec, nous nous croyons en état de donner les conseils que nous avons puisés aux meilleures sources. Nous commencerons par les chevaux. Il faut d'abord déterminer si nous désirons élever des chevaux pour les travaux de la ferme ou si nous les destinons à la vente. Tout le monde sait que pour les terres fortes et plates, les races pesantes conviennent mieux, et sont même nécessaires, tandis que pour les terrains inégaux et ondulants, les chevaux de moyenne pesanteur font mieux la besogne. Pour les terrains absolument montueux, on ne doit se servir que de chevaux légers. Ces faits nous aideront à ne choisir que des chevaux propres à ces différents travaux.

Quant aux chevaux destinés à la vente, nous ne pouvons juger que par l'expérience s'ils sont propres au marché canadien ou au marché européen. Sur le marché canadien on dispose des chevaux destinés à l'usage de nos villes et à l'exportation aux Etats-Unis. Les chevaux les plus en demande sont ceux qui pèsent de 800 à 1000 livres; mais les prix que leur vente rapporte ne sont pas suffisamment élevés pour engager les cultivateurs à élever ces sortes de chevaux exclusivement pour le marché. Viennent ensuite les chevaux de trait, et ce sont ceux-là qui se paient le plus cher; ils devront peser entre 1100 et 1600 livres, et même au-delà. Ces chevaux sont constamment recherchés et se cotent à des sommes qui laissent un profit considérable aux éleveurs. En troisième lieu se présentent les chevaux de carrosse, lesquels, s'ils sont de même taille et bien accouplés, et en bon état, attireront toujours les acheteurs et seront payés un bon prix; et en dernier lieu, nous mentionnerons les chevaux bons trotteurs. Depuis longtemps, nos chevaux canadiens ont été renommés pour leur vitesse, mais les éleveurs américains ont récemment apporté tant de soins à l'amélioration de cette classe de chevaux, que ce serait pour nous une tentative peu fructueuse ou peu profitable que d'essayer à leur faire une concurrence dans cette branche, bien que, de temps à autre, l'on obtienne un prix très-élevé pour un trotteur canadien pur sang, d'une allure rapide.

Sur les marchés anglais, les chevaux dont la vente s'opère le plus facilement, sont ceux de carrosse, soit pour attelage double ou simple. S'ils ont de la symétrie dans les formes, de l'élasticité dans les mouvements des genoux, et s'ils ont environ 16 mains de hauteur, et qu'ils soient bien dressés, on peut en obtenir de \$250 à \$300, selon leur qualité. Au second rang se placent les lourds chevaux de trait, mais on en trouve trop peu d'assez pesants dans cette province,—ils devraient peser 1600 livres au moins. La paire de ponies canadiens bien appareillés, d'une belle allure et d'une vitesse passable, se vendra facilement sur les marchés de Londres.

Mais comme il y a bien peu de nos lecteurs qui élèveront des chevaux pour le seul plaisir de la chose, il est important qu'ils élèvent d'une manière systématique. Leur choix d'élèves sera donc déterminé, en grande partie, par la nature de leurs terres et le mode de leur culture. Dans tous les

cas, néanmoins, on gagnera à observer les règles suivantes :

Les étalons et les juments doivent être sains également, et exempts de toute espèce de vices héréditaires, spécialement de formes, d'éparvins, de cécité, de pieds resserrés (maladie naviculaire), de jarrets courbaturés et de souffle asthmatique.

Les éleveurs de la plus grande expérience ont depuis longtemps reconnu que le mâle donne la forme et la femelle la constitution. Donc nous devons prendre la règle de rechercher chez les femelles les détails de forme et les signes particuliers qui dénotent une forte constitution,—et chez le mâle, la symétrie des formes et l'espèce d'allure que nous désirons transmettre aux descendants.

DU CHOIX DES JUMENTS.

On doit toujours préférer les jeunes juments aux vieilles. Elles devraient dans tous les cas être vigoureuses et intelligentes, avoir les quartiers larges et les reins forts; les côtes doivent être arrondies et profondes de manière à donner amplement de l'espace au poulain qu'elles portent. Elles doivent avoir de l'appétit et être faciles d'entretien et capables de supporter une grande fatigue. La couleur de la robe est, à notre avis, très-importante, non-seulement comme indice de la nature de la constitution, mais comme affectant aussi la valeur marchande et facilitant l'écoulement des rejetons. On évitera les juments gris-clair et bai ou de couleurs mêlées, ces couleurs étant presque toujours associées à de faibles constitutions. Bien qu'il puisse y avoir du vrai dans ce dicton souvent répété: "Il n'y a pas de vilaine couleur pour un bon cheval," l'expérience nous enseigne que la couleur a plus ou moins de rapport avec la qualité de l'animal. Les mêmes observations s'appliquent au mâle, et même plus fortement à celui-ci qu'à la femelle, car c'est lui qui, d'ordinaire, donne la couleur.

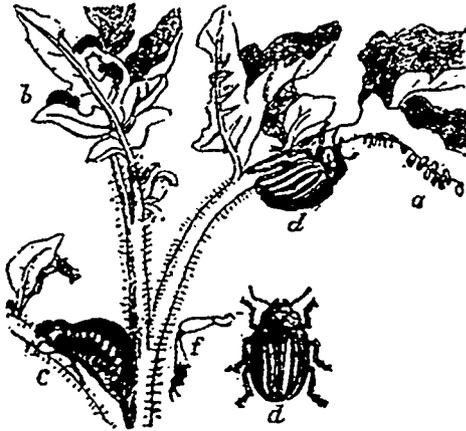
L'allure n'a pas autant d'importance chez la jument que chez l'étalon, mais comme les rejetons tiennent de leurs procréateurs, plus la jument sera parfaite, plus on pourra compter sur les bons poulains. C'est une erreur très commune chez nos cultivateurs canadiens d'élever des poulains de la première jument venue—quelle que soit sa conformation, sa couleur et ses qualités—qu'elle soit saine ou non.

Qu'ils calculent ce que coûte un poulain à l'âge de quatre ans, et qu'ils comparent ce montant avec le prix qu'ils en obtiendront,—ils verront qu'il y a déficit, même en supposant que la jument ait travaillé pendant la gestation, que le prix de la vente sera raisonnable et qu'il ne soit arrivé aucun accident à l'animal. Pourquoi en est-il ainsi, nous le demandons? C'est tout simplement parce que l'on n'a pas eu la précaution d'élever de juments de qualités reconnues supérieures individuelles et héréditaires. Si une jument n'est pas saine, ou si elle a quelque vice de conformation,—par exemple, si le garot est long, les côtes plates, sans constitution ni courage, comment peut-on s'attendre à ce que les poulains soient propres à la vente et qu'ils rapportent quelquel profit.

Nous conseillons donc à nos lecteurs de consi-

dérer attentivement cette question. Qu'ils cessent d'élever de juments médiocres, qu'ils remplacent celles-ci par une seule bonne poulinière de bonne race, jouissant d'une bonne constitution et possédant une belle couleur. Après quelques années, ils se trouveront beaucoup mieux sous tous rapports, leurs animaux, au lieu d'être difficiles à vendre, seront recherchés à l'envi par tous ceux qui tiennent à se procurer de bons sujets.

Dans notre prochain article, nous ferons quelques observations sur le choix du mâle.



La punaise des pommes de terre.

Excusez, mes amis, si j'appelle pommes de terre, ce que, entre cultivateurs, nous sommes tous convenus d'appeler patates. C'est que, voyez-vous, écrire et parler c'est bien différent : les paroles passent mais les écrits restent. Dans cent ans d'ici — qui sait ? peut être dans beaucoup moins ! — quelqu'un qui nous lirait pourrait bien ne point nous comprendre, ou, tout au moins, nous taxer d'ignorance, si nous ne donnions pas aux choses leurs noms propres. D'ailleurs, si ce journal tombait dès à présent, par hasard, entre les mains de quelque Français, de France, il pourrait bien se permettre de nous prendre pour des Métis et même pour des sauvages !

Les patates sont d'excellents légumes, — pour ceux qui les aiment. Mais, si nous en importions du Sud, et si nous vous en faisons un petit présent que vous feriez cuire, vous pourriez peut-être, en vous écriant : « Mais cela ne vaut rien, — c'est fade et c'est sucré, — c'a le goût de patates gelées. » C'est que, voyez-vous, ce qui s'appelle réellement la patate ne vient pas en Canada, c'est une plante sucrée qui pousse et qui mûrit seulement dans les pays plus chauds que le nôtre.

Ainsi donc, si vous voulez bien nous le permettre, quand, dans ce journal, il faudra parler de ce que tant de personnes veulent appeler : patates, on dira : pommes de terre. Libres à vous, cependant, de lire : patate, si le cœur vous en dit.

Parlons maintenant de l'insecte représenté dans la gravure que le lecteur a sous les yeux. Mais,

direz-vous, n'est-ce pas de la punaise dont il s'agit ? Eh bien ! passe pour *punaises* : quoique les savants donnent un autre nom à ces insectes là. Je ne suis pas savant : je pourrai donc vous parler librement de cette terrible punaise comme tout le monde en parle.

La voilà, bien représentée par la gravure. Vous la voyez dans toutes ses phases. En haut, à droite, sont les œufs (marqués *a*) ; à gauche, les jeunes vers sont à l'ouvrage et semblent percer les feuilles à qui mieux mieux ; plus bas, à *c*, dans un petit coin très-discret, mademoiselle achève de se perfectionner, avant d'entrer dans les fonctions si actives de mère de famille. Les figures *d* indiquent des insectes parfaits.

Si je vous les présente avec autant de cérémonie, ce n'est certainement pas pour leur faire des façons, ni pour vous recommander de les conserver précieusement. Les connaissez-vous ? Je vous affirme, sans scrupule, que ce sont des vauriennes de la pire espèce, qui ont l'intention bien arrêtée de nous ruiner. Elles sont parties de la Californie, il n'y a pas très longtemps. Elles ont fait des dommages incalculables sur leur passage, — dommages qui s'élèvent, sans aucun doute, au-delà de plusieurs millions de piastres, — et les voilà rendues dans nos paroisses canadiennes où elles se proposent, ni plus, ni moins, de manger les feuilles de toutes nos patates ; par conséquent, de nous laisser faire tous les frais de cette culture si conteuse et de prendre, pour leur part, toute la récolte à peu près, car sans feuilles la plante ne donnera guère de fruit.

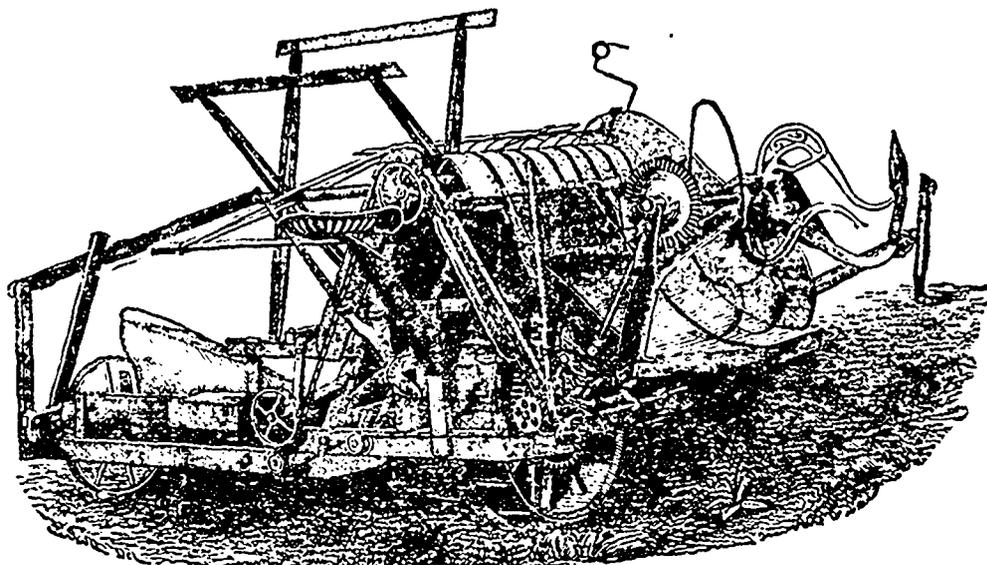
Nous avons, heureusement, le temps d'y penser. Avant que le printemps n'arrive, je promets bien d'indiquer les divers moyens de faire la guerre à cette vilaine engeance.

Voyez à vos caves. — Les caves de maison doivent être examinées scrupuleusement, et tenues dans un grand état de propreté, si l'on ne veut pas que les mauvaises odeurs, qui s'en exhalent, deviennent une source de faiblesse et de maladies pour les personnes qui habitent au-dessus de ces caves.

Examinez vos légumes avec soin, et ne négligez pas de trier vos patates, de temps à autre, afin d'utiliser celles qui commencent à se gâter, en les donnant de suite aux animaux. De cette manière, vous ne perdrez rien, et vous empêcherez vos bonnes patates de se gâter au contact des mauvaises.

Veillez surtout à la ventilation de vos caves. Quand le printemps arrive, il se perd souvent dans chaque cave pour bien des piastres, parce que l'air du dehors a été exclu : la chaleur y devient trop grande, les légumes végètent, et bientôt elles ont pourri et sont perdues. Voyez-y à temps ; ayez des ventilateurs, mais veillez à ce qu'ils ne restent pas ouverts si longtemps que la gelée, en entrant dans la cave, n'y fasse encore plus de mal, et plus vite, que la chaleur.

Perches et piquets. — Des personnes bien renseignées prétendent qu'il vaut mieux fendre les perches et les piquets en été qu'en hiver, — que le bois ainsi fendu en été dure bien plus longtemps et durcit davantage.



LA MOISSONNEUSE LIEUSE

La moissonneuse lieuse.

Nous donnons, ci-haut, à nos lecteurs, une gravure qui, nous n'en doutons pas, les intéressera grandement. Elle représente un instrument dont le mécanisme, aussi simple que facile, produit des effets vraiment curieux. C'est la *moissonneuse-lieuse*, construite par la Cie. Walter A. Wood, de Hoosick falls, N.-Y., dont les Messieurs A. B. et H. Jewell, de East Farnham, Cantons de l'Est, sont les agents. Cet instrument, qui a été accueilli avec la plus grande faveur en Europe et en Amérique, a reçu l'encouragement le plus flatteur, et, il faut le dire, le plus mérité à l'exposition du Centenaire de Philadelphie. Il exige l'emploi de deux à trois chevaux, selon leur force, et se charge à lui seul de couper le grain, de le mettre en paquets et de le lier en gerbes. Un seul homme est nécessaire pour la direction des chevaux et de la machine. Celle-ci peut moissonner de 10 à 12 arpents par jour.

Vente du Tabac Canadien.

Nous sommes prié de publier le document officiel suivant, qui ne peut manquer d'intéresser tous ceux qui s'occupent de la culture du tabac canadien.

Depuis quelque temps, les cultivateurs qui produisent du tabac sont plus que jamais exposés à des saisies et à des poursuites, pour avoir vendu leur tabac sans avoir obtenu, au préalable, une licence, et sans avoir acquitté les droits imposés par la loi.

L'honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics a donc cru utile de faire faire une étude de la loi qui régit cette question; c'est le résultat de cette étude que nous publions aujourd'hui. Cependant, il ne faudra pas oublier que les droits sur le tabac sont imposés par le gouver-

nement fédéral et sont entièrement sous son contrôle. le gouvernement de la province de Québec n'ayant absolument rien à y voir.

Les lois qui régissent cette question sont les suivantes :

31 Vict., ch. 8, acte concernant le revenu de l'intérieur;

31 Vict., ch. 51, acte concernant le tabac brut;

37 Vict., ch. 6, sect. 12, amendement la sect. 31, ch. 8, Vict. 31.

D'après ces lois, 1^o tout cultivateur peut cultiver autant de tabac qu'il le juge convenable, et il a droit de le garder chez lui aussi longtemps qu'il le veut, sans la moindre intervention de qui que ce soit.

2^o Personne n'a le droit de vendre du tabac sans avoir obtenu une licence spéciale.

3^o Personne ne doit transporter du tabac ailleurs que sur sa terre, sans un permis spécial, qu'il faut obtenir de nouveau, chaque fois que l'on veut faire un nouveau transport.

4^o Personne n'a le droit de fabriquer du tabac, autrement qu'en rôle ou en torquette, s'il n'a obtenu d'avance une licence de fabricant de tabac.

5^o Le droit qu'il faut payer sur le tabac canadien en feuille, en rôle ou en torquette, est maintenant de dix centins par livre; il est de vingt centins par livre sur le tabac haché ou préparé de toute autre manière. Mais le droit sur les cigares est de quarante centins par livre.

Les licences pour la vente, et les permis pour le transport du tabac sont donnés gratuitement, sur application, verbale ou par écrit, qu'il faut adresser au bureau du Revenu de l'Intérieur du district dans lequel on réside.

On obtient, au même bureau et de la même manière, les licences pour la fabrication du tabac, mais il faut payer cinquante piastres par année avant de les obtenir.

Celui qui cherche à vendre du tabac sans avoir obtenu une licence à cet effet, s'expose à faire confisquer son tabac et à payer une amende de deux cents piastres, en sus du double des droits

ordinaires imposés sur le tabac. Du reste, ayant à vendre son tabac en contrebande, il perd, sur le prix qu'il en obtient ainsi, beaucoup plus que les dix centins par livre exigés par la loi (31 Vict., ch. 8, sect. 127.)

Toute personne qui hache du tabac pour le vendre, et qui n'a pas une licence de fabricant, est, de même, passible d'une amende de deux cents piastres, en sus de la confiscation du tabac et de tous ses appareils de fabrication. (Idem.)

De plus, les personnes qui ont en leur possession toute presse ou hachoir à tabac, ou quelque machine employée à la fabrication du tabac, et qui n'en ont pas présenté un état complet à un officier du revenu de l'intérieur, s'exposent à une pénalité de cent piastres, en sus de la confiscation des susdites machines, etc. (31 Vict., ch. 8, sect. 130.)

Comme nous l'avons dit plus haut, il ressort clairement de la loi que les cultivateurs ont pleinement droit de cultiver, et de préparer pour la vente, autant de tabac qu'ils le voudront, et qu'ils peuvent le garder sur la terre aussi longtemps qu'ils le jugeront convenable, sans que les officiers du gouvernement, ou toute autre personne, puissent aucunement les inquiéter; pourvu toujours que la préparation qu'ils donneront à leur tabac ne soit autre que celle nécessaire pour le mettre en torquette ou rôles, et pourvu que ce tabac ne soit enlevé de la ferme que sur un permis d'un officier du revenu de l'intérieur. (Pour ce qui a trait à ce permis, voir l'ordre en conseil, en date du 30 mai 1868, donné plus loin.) Nous croyons cette explication d'autant plus nécessaire que certains officiers de douane, ou du revenu de l'intérieur, ont, par ignorance de la loi, prétendu que les cultivateurs de tabac n'avaient pas le droit de garder plus de dix livres de tabac dans leur maison ou dépendances. C'est là une erreur évidente pour quiconque veut lire soigneusement les clauses 3 et 9 du ch. 51 (1868). Mais, d'un autre côté, personne, autre que le producteur, ou celui qui a obtenu une licence spéciale, n'a droit de garder chez lui plus de dix livres de tabac. (Voir ch. 51, sec. 9, 1868.)

Toute personne qui désire vendre du tabac peut, sur application verbale ou écrite, au bureau du revenu de l'intérieur de son district, obtenir une licence pour ce faire, et cela sans aucun frais. Voir chap. 51 sect. 10 (1868) et l'Ordre en Conseil du 30 mai 1868 donné plus loin. Mais la personne qui aura obtenu une licence devra faire, tous les quinze jours, un rapport assermenté de ses opérations, qu'elle adressera à l'officier du Revenu de l'Intérieur de son district. Cependant, comme ces rapports doivent être bien faits, et bien régulièrement, sous peine de fortes amendes, il semble qu'il soit de l'intérêt des cultivateurs de s'entendre avec quelqu'un, qui obtiendrait sa licence et qui ferait une affaire spéciale de la vente des tabacs à lui confiés. L'expérience lui permettrait bientôt d'en obtenir les prix les plus élevés, et de diriger les cultivateurs, de manière à améliorer grandement les procédés de culture et de préparation, ce qui ne manquerait pas d'augmenter de beaucoup la valeur du tabac canadien.

Celui qui écrit ces lignes sait que, dans certaines parties de cette province, des cultivateurs canadiens sont arrivés à produire de si beau tabac, et

à le mettre si bien en torquette, après avoir enlevé des feuilles toutes les parties qui en diminuent la valeur, qu'ils vendent leur tabac ainsi préparé de soixante centins à une piastre la livre. On conçoit qu'avec un prix de vente aussi élevé, la somme de dix centins de droits à payer est comparativement peu de chose, tandis que la même somme, à payer sur du tabac mal préparé, comme l'est ordinairement presque tout le tabac canadien, représente une très forte partie du prix de vente qu'on peut obtenir en vendant en contrebande.

Quant aux personnes qui préfèrent hacher leur tabac pour la vente, ou le presser en palettes, ou le faire tremper dans une préparation quelconque, ou le préparer de toute autre manière qu'en feuilles ou en torquettes, elles doivent se rappeler que, pour ne point s'exposer à des poursuites, à des amendes et à des confiscations ruineuses, il leur faudra d'abord obtenir une licence comme fabricants de tabacs, pour laquelle licence il faudra payer cinquante piastres par année: et donner un cautionnement qui représentera les droits sur le tabac qui pourrait être fabriqué pendant deux mois. Ces personnes auront à payer de plus vingt centins de droit par livre de tabac ainsi préparé, à moins que ce ne soit des cigares, lesquels paient quarante centins par livre. Cette licence obtenue, il est clair que rien n'empêchera le fabricant de fabriquer le tabac de tous ceux qui le désireront, en observant néanmoins les règlements, au sujet du transport du tabac, mentionnés dans l'ordre en conseil du 30 mai 1868, donné plus loin, et les autres règlements quant aux rapports bi-mensuels à faire, le paiement des droits, et généralement, tous ceux qui s'appliquent aux fabricants de tabac. Un seul fabricant licencié pourrait ainsi préparer très convenablement tout le tabac canadien d'un district.

ED. A. BARNARD,

Directeur de l'Agriculture, au Département
de l'Agriculture et des Travaux Publics.

Québec, 31 janvier 1877.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LA VENTE DU TABAC CANADIEN.

30 Mai 1868.

1. Des licences pour faire le commerce du tabac brut en feuilles et pour l'obtenir de l'entrepôt de douanes pour la consommation en payant un droit, pourront être accordées par l'un ou l'autre des officiers mentionnés plus bas ou en faisant la demande en deux formes, savoir:

Tous les percepteurs et députés percepteurs du Revenu de l'Intérieur.

Tous les maires de poste, n'excedant pas un dans chaque paroisse township ou municipalité où il n'y a pas d'autre officier du Revenu de l'Intérieur, qui pourront être nommés de temps en temps par le ministre du Revenu de l'Intérieur.

2. La demande d'une licence devra, tre faite en deux formes, et contiendra toutes les informations qui pourront requérir les règlements départementaux et devra aussi constater le nom, le lieu de résidence et l'occupation de la personne qui fait la demande.

3. Une licence ne sera valide que lorsqu'elle aura été accordée d'après une formule fournie par le Département du Revenu de l'Intérieur, et signée par le commissaire; et toute licence pourra être confisquée par le ministre du Revenu de l'Intérieur toutes les fois qu'il lui sera prouvé à sa satisfaction que la personne à laquelle elle est accordée a étudié ou a aidé à étudier le paiement d'aucun droit auquel le tabac est sujet, ou qu'elle a manqué de se conformer à ces règlements ou à quelque partie d'eux.

4. Les permis pour retirer du Tabac brut en feuille de la Douane ou de la terre ou du lieu où il a été récolté, pour la consommation, pourront être accordés par les officiers et personnes autorisés par le présent à émettre des licences en en faisant la demande dans la forme approuvée par le Département, et en payant l'impôt auquel le Tabac serait sujet s'il était manufacturé, c'est-à-dire sur le Tabac en feuilles brut, récolté en Ca-

nada dix centins par livre, étant le droit auquel il serait sujet s'il était manufacturé en rôle commun canadien, et sur le Tabac en feuilles brut n'étant pas récolté du Canada, 20 centins par livre.

5. Chaque permis ne sera valide que quand la formule aura été fournie par le Département du Revenu de l'Intérieur et signée par la personne qui donne le permis. Et tout permis de ce genre sera délivré et retenu par l'importateur ou celui qui a récolté le Tabac, comme preuve que le Tabac mentionné dans le permis a été enlevé légalement, et le dit permis sera produit par lui toutes les fois que le demandeur un officier quelconque du Revenu de l'Intérieur dans le but d'en prendre connaissance.

6. Toutes personnes émettant des Licences ou Permis conformément à ces règlements ou qui reçoivent quelque impôt sur le Tabac brut en feuilles entré pour la consommation, transmettront tout argent ainsi reçu, au Receveur-Général au moins une fois chaque semaine ou plus souvent si le montant perçu en une semaine excédait cinquante piastres, et elles devront en rendre compte au Département du Revenu de l'Intérieur de la manière, dans le temps et dans la forme qui pourront de temps en temps déterminer les règlements départementaux à ce sujet.

7. Toutes personnes licencées pour faire le commerce du tabac brut en feuilles tiendront un compte de tout ce qu'elles reçoivent ou vendent ou dont elles disposent autrement et dans la forme que pourront prescrire les règlements départementaux.

Sucre de betteraves.

Depuis quelque temps, la question de l'établissement de l'industrie sucrière, dans la province de Québec, semble avoir fait un grand pas. Les essais de culture, pendant la dernière saison, ont bien réussi, et des analyses très-satisfaisantes en seront bientôt terminées. De fait, nous nous proposons de publier, dans notre prochain numéro, le rapport complet de ces analyses.

Nous sommes également heureux de constater que des personnes très-compétentes, en Europe, s'occupent sérieusement de la question qui nous concerne, et nous encouragent, tant par des lettres particulières que par des écrits importants, publiés dans des revues françaises. Dans le mois de décembre dernier, les journaux canadiens ont reproduit un long article, extrait du *Journal des fabricants de sucre*, dans lequel M. B. Dureau, directeur-gérant de cette publication, parle très-avantageusement de l'avenir de cette industrie dans notre province. Vers la même époque, *La Sucrierie indigène*, une autre revue spéciale qui, elle-aussi, s'occupe exclusivement de questions se rattachant à l'industrie sucrière, nous consacrait un écrit très-favorable.

Le numéro du 10 janvier dernier, du *Journal des fabricants de sucre*, arrivé par la dernière malle, contient un nouvel article de M. Dureau, que nous nous empressons de reproduire. On y trouvera des données précises sur les avantages exceptionnels que possède notre pays. Nous nous permettons de recommander la lecture de cet écrit à tous ceux qui s'occupent de nos intérêts publics, et notamment, de l'agriculture :

« Parmi les pays qui cherchent à introduire chez eux l'industrie du sucre de betterave, il faut citer le Canada, lequel a consommé en 1874-75, 106 millions de livres anglaises de sucre qu'il demande à la Grande-Bretagne, aux Etats-Unis, aux colonies anglaises, espagnoles et à diverses contrées. Les pays que nous venons de nommer forment ses principales sources d'alimentation, l'importation de la Grande-Bretagne étant notamment de 35 millions de livres, celle des Etats-Unis de 27 millions et celle des diverses Antilles de 32 mil-

lions environ. Dans notre numéro du 22 novembre dernier, nous avons appelé l'attention de nos lecteurs sur les projets du gouvernement canadien et sur les encouragements qu'il a institués en faveur de la culture de la betterave. Ces avantages sont, entr'autres, l'octroi de 7,000 piastres par an pendant 10 ans ; 2^o l'exemption de tous droits d'entrée pendant au moins sept ans ; 3^o un marché local pour une consommation actuelle d'environ 55,000 tonnes ; 4^o une protection qui équivaut à 45 0/0 sur le prix des sucres dans les marchés qui les fournissent ; 5^o l'exemption des frais d'importation etc., qui doivent dépasser 10 0/0 sur la valeur des sucres importés. Enfin, il faut ajouter que les droits d'entrée sur les machines et appareils à sucre qui sont de 10 0/0 sur la valeur mentionnée dans la facture, au lieu de fabrication, seront vraisemblablement remis, bien que le gouvernement canadien n'ait encore pris aucun engagement formel sur ce point. Les avantages sont, on le voit, considérables et ils sont de nature à encourager les industriels qui voudront aller porter leur savoir et leur expérience dans notre ancienne colonie.

« Les droits d'entrée sur les sucres importés au Canada sont de 25 0/0 *ad valorem* et de $\frac{1}{2}$, $\frac{3}{4}$ ou d'un centin par livre, selon la qualité, ce qui équivaut, pour les différents types de l'échelle hollandaise admis dans le pays et pour 100 kilogrammes, à fr. 5.80 pour les nos 1 à 9 ; 8.85 pour les nos 9 à 13 ; et 11.80 pour le no 13 et au-dessus. Pour arriver approximativement au montant par 100 kilos que représente l'exemption de droits, il faudrait prendre la moyenne du prix des sucres en France et en Angleterre, dans chacune des trois classes ci-dessus ; le quart de ces prix, en sus des sommes respectives, 5.80, 8.85 et 11.80 par 100 kilos, représenterait l'exemption. Aux 25 0/0 *ad valorem* et au droit spécifique, il faudrait encore ajouter 10 à 12 0/0 pour frais d'importation, si l'on veut arriver au chiffre véritable de la protection assurée au fabricant canadien.

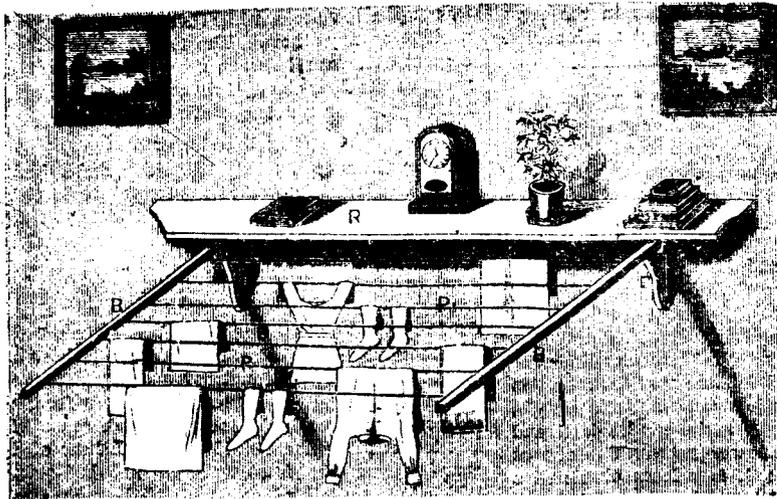
« La dernière saison n'a pas été favorable à la culture de la betterave ; de plus, les cultivateurs canadiens n'ont aucune expérience quant à la production de betteraves riches en sucres. Toutefois, le résultat des premières analyses qui nous a été communiqué et que nous espérons obtenir encore plus complet, montre que la betterave de ce pays est d'une richesse suffisante pour permettre l'exploitation économique. Les conditions actuelles de la culture sont élémentaires : on laboure superficiellement, sans défoncement préalable, et on sème, très espacé, sur des terres remplies de fumier de ferme. Il est vrai qu'on en était là en France, dans plusieurs contrées, il n'y a pas bien longtemps ; et les cultivateurs canadiens peuvent se dire qu'ils ne sont pas beaucoup en arrière de quelques-uns de leurs cousins de nos départements du Nord, où, de plus, l'on a inventé l'art charmant d'enrichir le fumier par les nitrates, mais de ruiner du même coup le fabricant. Pour en revenir au Canada, qui est encore dans l'enfance agricole et où les bons principes de la culture betteravière seront, nous n'en doutons pas, faciles à inculquer, ajoutons que le climat, du 20 mai au 1^{er} octobre, à peu près, permet avec succès la culture et la maturation de la betterave. Les froids non interrompus, du mois de novembre au 1^{er}

mai, doivent faciliter la conservation de la plante saccharifère, par des moyens analogues à ceux employés en Russie, dont ce pays a, l'hiver, la rigoureuse température. On peut compter, au Canada, sur une récolte normale de 35 à 40,000 kilos par hectare. Quant au prix de vente, il serait pro-

hablement de 20 à 22 fr. les 1,000 kilogrammes.

“Tels sont les renseignements nouveaux qui nous sont fournis sur le projet d'introduction de la culture de la betterave au Canada. C'est une question sur laquelle nous aurons encore à revenir.

“B. DUREAU.”



SECHOIR A LINGE FIG. 1.

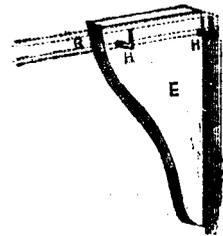


FIG. 2.
APPUI DE CORNICHE

Traité élémentaire d'agriculture.

Nous espérons commencer, dans notre prochain numéro, la publication d'articles, copieusement illustrés, et dont l'ensemble pourra former un petit traité élémentaire à la portée de tous les cultivateurs canadiens. Afin, cependant, de ne point fatiguer le lecteur, nous espérons faire en sorte que chaque article soit complet par lui-même. Ceux qui ont lu nos *Causeries agricoles* apprendront peut-être avec intérêt que ce nouveau travail sera comme l'extension du premier. C'est-à-dire que nos *Causeries* formeront la base des articles en question, mais que chacun d'eux sera traité avec beaucoup plus de précision et de détails.

Bon ordre et propreté.—Tenez toutes vos bâtisses en bon ordre et en bon état de propreté. Ayez une place pour chaque chose, et voyez à ce que chaque chose soit mise à sa place. De bons cultivateurs soigneux trouvent moyen de placer tous leurs outils à l'abri, dans un endroit exposé à la vue, de manière à mettre la main dessus, sans recherches inutiles, et cela dans des bâtisses très-petites. D'autres auront d'immenses constructions, et leurs outils resteront dehors, ou éparés ça et là. Il faudra chercher deux heures, puis, souvent, se passer d'un outil nécessaire, parce que personne ne peut dire où il a été déposé en dernier lieu.

Les rats et souris devraient être exterminés de toutes les bâtisses à la campagne. Quelques bons chats sont les meilleurs pièges et les plus faciles à tendre. On pourra boucher les trous de rats avec succès dans la maçonnerie au moyen d'un peu de ciment hydraulique et de morceaux de bouteilles cassées.

Economie domestique.

Nous trouvons dans un excellent journal anglais, l'*American Agriculturist*, la gravure ci-jointe, qui représente, qui représente deux petits meubles très utiles dans toutes les familles. Tout cultivateur peut se faire lui-même une corniche. Je pense que cet objet a son utilité dans presque tous les appartements.

Quant au séchoir, c'est plus simple encore : deux petites pièces de bois d'un pouce, sur deux et demi, environ, percées de trous à 8 ou 9 pouces d'espace, puis quelques cordes tendues d'une pièce à l'autre, et voilà le meuble fait ! Quand on voudra s'en servir, il suffira de le fixer, soit à la corniche, soit entre les poutres de la cuisine, au moyen de quelques crampes. Du moment qu'il ne sert pas, on peut enrouler le tout, et le serrer dans un coin. Il suffit d'indiquer la chose pour que toute bonne femme de ménage en conçoive l'utilité.

Ciment hydraulique.—On vient de nous montrer un morceau de ciment hydraulique canadien, sorti de la fabrique de M. Pierre Gauvreau, ingénieur-en-chef au département des Travaux Publics, à Québec. Ce ciment coûte \$1.50 le quart au détail. Il vaut, paraît-il, tout autant, pour le moins, que le fameux ciment de Portland, qui se vend ordinairement \$5.00 le quart. Ce ciment canadien est tout ce qu'il y a de mieux pour faire les maçonnes de caves, etc., que l'on veut mettre à l'épreuve des rats. Il est tellement dur que, pour le détacher de la maçonne, une fois sec, il faut casser la pierre aussi bien que le ciment. Ceux qui ne nous croiraient pas, n'auraient qu'à entrer à notre bureau pour en avoir la preuve.